

Bordeaux, 16/09/2009

## **La protection des droits de l'enfant sur la sellette**

Au moment où l'on s'apprête à célébrer le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Commission Internationale des Droits de l'Enfant, le gouvernement français se distingue avant l'heure en supprimant le poste de la Défenseure des Enfants.

Ce poste a été créé en 2000 sous le gouvernement de Lionel Jospin pour défendre et promouvoir les droits de l'enfant. Sa suppression est envisagée par un projet de loi examiné en conseil des ministres le mercredi 9 septembre dernier qui prévoit de fondre les fonctions de la défenseure des enfants avec celles du médiateur de la République et celles de la commission nationale de déontologie de la sécurité.

La mise en place de cette triple compétence « risque de réduire grandement la protection des enfants en diluant la spécificité de leurs problèmes » a déclaré la Défenseure des Enfants Mme Dominique Versini, en poste depuis 2006 et qui a découvert « avec stupeur » cette suppression « sans avoir été à aucun moment ni consultée ni auditionnée ».

Cette suppression est aussi une régression car la Défenseure des enfants ne pourra désormais intervenir que pour des situations inscrites dans le droit français et non plus dans celles contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant au sens de la Commission Internationale des Droits de l'Enfant.

La Défenseure des enfants est saisie quand un enfant est atteint dans ses droits. Elle ne dispose d'aucun budget et fait appel au développement des partenariats pour faire connaître et promouvoir les droits de l'enfant.

Cette suppression a soulevé une vague de protestations immédiates et unanimes. RESF, l'UNICEF, de nombreuses organisations syndicales et associatives ont dénoncé une mesure dangereuse.

Le Parti Socialiste a salué l'action de la Défenseure des enfants qui est intervenue dans 20.000 situations et demande au gouvernement de revenir sur sa décision et de maintenir la Défenseure des enfants pour qu'elle puisse se consacrer entièrement à la protection de l'enfance

La Ligue des Droits de l'Homme déclare que la fusion de trois autorités administratives indépendantes est une « punition » pour deux d'entre elles.

Pour l'ONU, « cette décision renforce les inquiétudes déjà exprimées à plusieurs reprises quant à l'absence d'une politique globale de l'enfance sur le territoire français ».

Christine Tabouret